

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
2024-28

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre du Plan 5000 Equipements - Génération 2024 de l'ANS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Date de la convocation
21/05/2024

Date d'affichage
21/05/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024 et le 30 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé (s) : M. DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet : Demande de subvention au titre du Plan 5000 Equipements - Génération 2024 de l'ANS

Dans le cadre du Plan 5000 Equipements - Génération 2024 de l'Agence Nationale du Sport, pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

- Aménagement d'un multisports

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Agence Nationale du Sport et arrête les modalités de financement suivantes :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 03/06/2024

Et

Publication ou notification du :
03/06/2024

Origine des financements	Montant en € ht
Maitre d'ouvrage	10 000.00
Plan 5000 Equipts- Génération 2024 - ANS	40 000.00
TOTAL	50 000.00

Le Conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Plan 5000 Equipements - Génération 2024 auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2024,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/05/2024

Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20240530-D28_30_05_2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024
Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

